

Les missions du groupe de coordination

*La mission globale du groupe de coordination nationale de « Villes et Territoires en Transition » est de **soutenir la Transition en France**. Ceci se décline en 8 missions opérationnelles décrites ci-dessous. Ces missions sont réalisées en fonction des besoins apparaissant réellement sur le terrain, via des groupes de travail. Cette liste est donc le champ global des possibles, qui pourra être exploré au fil de l'eau quand il y aura un réel besoin (approche organique dynamique vivante).*

1) Cultiver une vision globale & une stratégie : capacité à se projeter et à anticiper.

La coordination nationale interpelle les groupes locaux ainsi que les réseaux régionaux pour se fixer collectivement un cap, avec des objectifs communs et une stratégie partagée.

2) Faire connaître la transition, favoriser la création de nouveaux groupes locaux.

La coordination nationale partage les informations nécessaires au regroupement des personnes en groupes locaux. Elle favorise l'émergence de nouveaux groupes en s'appuyant sur l'existant.

3) Donner une boîte à outils et des formations.

La coordination a vocation à capitaliser les bonnes pratiques, diffuser les outils méthodologiques et pédagogiques, favoriser la création de nouveaux outils et les mettre à disposition de la communauté. Elle facilite ainsi le développement et le renforcement des groupes existants.

4) Accueillir les demandes, propositions, sollicitations...

La coordination prend en charge les demandes nationales (via le site Internet notamment) et renvoie les demandes qui peuvent être traitées localement vers les groupes locaux et les réseaux régionaux. Elle définit les moyens les plus efficaces pour diriger les personnes intéressées par la Transition vers les initiatives locales. Elle traite les demandes concernant le niveau National ou Régional.

5) Avoir une réflexion globale sur la coordination entre groupes.

Quand les groupes locaux ont une densité suffisante sur un territoire, ils ont vocation à créer des réseaux qui permettent les échanges de pratiques, la mutualisation. Ils peuvent être au niveau agglomération, départemental, inter régional... La coordination nationale participe à l'évaluation de l'efficacité de ces réseaux locaux. Elle organise la coordination entre les groupes locaux et les réseaux. Elle facilite si besoin les rencontres et les échanges de pratiques entre les groupes.

6) Nouer des relations avec l'extérieur, dont les partenaires nationaux & internationaux.

La coordination nationale promeut la transition à l'extérieur des réseaux existants, via le site Internet, les médias... Elle facilite la création d'alliances au niveau national, en étant attentive à leur cohérence.

7) Communiquer avec les Hubs internationaux et Transition Network.

La coordination assure le lien avec les autres hubs des pays où la transition se développe (en Europe et ailleurs) ainsi qu'avec Transition Network. Elle assure le transfert d'informations, entre le niveau global international et le niveau local communautaire.

8) Définir les missions des groupes projets et centraliser la démarche globale.

La coordination nationale a vocation à s'appuyer sur des groupes de travail thématiques pérennes ou ponctuels (groupes projets) pour approfondir ses travaux. Elle valide leur création, définit leurs missions, évalue, valide ou invalide avec le groupe leurs propositions. Elle a une vision globale pour pouvoir coordonner les travaux entre eux.